

Les agences d'urbanisme

Une ingénierie en réseau pour les politiques territoriales

MAI 2012



Sommaire

Les agences d'urbanisme, une ingénierie publique mutualisée au service de l'aménagement durable du territoire 2

- Les agences d'urbanisme en six principes.....2

Regards sur une décennie de politiques locales dans les agences d'urbanisme 3

- Les agences d'urbanisme, ensembles des SCoT et interSCoT.....4
- Les agences d'urbanisme, lieux d'observation et de coproduction des politiques publiques.....5
- Les agences et réseaux d'agences pour traiter des enjeux d'aménagement du territoire.....6
- Les agences d'urbanisme, ingénierie amont du projet urbain.....7
- Des stratégies foncières comme levier d'action.....8
- Territoires ultramarins.....8
- Les agences d'urbanisme, outils du Grenelle avant l'heure.....9

Les agences d'urbanisme, outils de mise en œuvre et d'inspiration des politiques publiques 10

- Expérimenter une nouvelle génération de documents de planification stratégique.....10
- Construire un corpus de méthodes pour des PLU intercommunaux et « 3 en 1 ».....12
- Ecoquartiers et écocités.....13
- L'habitat, un cœur de métier des agences d'urbanisme.....14
- Une approche intégrée des politiques d'aménagement et mobilité.....15
- Politiques locales de l'énergie et adaptation au changement climatique.....16
- Cohérence écologique et nature en ville.....16
- Le risque pris en compte dans une logique de projet.....17
- De nouveaux acteurs et de nouvelles problématiques urbaines à défricher.....18
- Une observation territoriale transversale pour suivre et évaluer les politiques de développement durable.....20
- Les agences d'urbanisme, lieux de prospective et « fabriques » de stratégies urbaines.....21
- Les agences d'urbanisme, ingénierie métropolitaine et transfrontalière.....22

Les agences d'urbanisme, l'enjeu d'une ingénierie en réseau à échelle locale, nationale et internationale 23

- Partenariats élargis et réseaux d'agences.....23
- Construire une ingénierie en réseau.....23

Avant propos



VINCENT FELTESSE
PRÉSIDENT DE LA FNAU
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX

© DR

Mutations économiques, sociales, environnementales, réformes du cadre législatif français et engagements de l'Union européenne dessinent une « nouvelle donne » évolutive et complexe. Pour construire un « système territorial » plus durable, l'enjeu est au-

jourd'hui pour les responsables des politiques publiques nationales comme locales, de renouveler les clés de lecture et les ressorts d'action, afin de négocier un nouveau « pacte territorial » qui permettra de tenir ce cap.

Les acteurs locaux ont donc plus que jamais besoin d'outils de questionnement, d'expertise, de prospective, de dialogue et d'intermédiation. L'interterritorialité exige une approche matricielle pour agencer les politiques thématiques, les projets et la négociation entre les différents institutions et groupes d'acteurs. Face à cet enjeu, les agences d'urbanisme offrent des instances locales de dialogue et d'ingénierie, indépendantes, mutualisées et neutres, au sein desquelles sont partagées dans un but d'intérêt général, les orientations des diverses collectivités et celles de l'État.

Mais dans un contexte de décentralisation, se révèle également indispensable une ingénierie d'échelle nationale pour être en capacité d'assurer un aménagement équilibré du territoire, de capitaliser et d'évaluer les impacts des politiques publiques engagées. La Fédération nationale des agences d'urbanisme qui est à la fois un réseau d'élus, présidents et administrateurs des agences d'urbanisme, et un réseau de professionnels fédérant les 1600 salariés qui en constituent les équipes techniques, s'inscrit dans le projet de renouvellement et de construction d'une ingénierie territoriale en réseau, d'échelle nationale, avec l'État et les associations de collectivités locales.

V. Feltesse



Les agences d'urbanisme, une ingénierie publique mutualisée au service de l'aménagement durable du territoire

Regards sur une décennie de politiques locales dans les agences d'urbanisme

Les agences d'urbanisme sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale et urbaine, inscrits dans la durée, fonctionnant sous forme d'association, dans lesquelles les collectivités locales, l'État et les acteurs de l'aménagement et du développement local sont réunis. Les missions des agences sont définies par l'article L121-3 du Code de l'urbanisme :

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics, ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexion et d'études appelés "agences d'urbanisme". Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. »

Ce sont à la fois des lieux de débat, d'intermédiation entre les acteurs du territoire, et des lieux de production d'expertise urbaine et territoriale. Leurs périmètres d'intervention ont des géométries variables allant du bassin de vie à l'échelle régionale. En 2012, la France compte cinquante-trois agences (dont trois dans les DOM-TOM), rassemblées au sein de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), dont les missions sont de mettre en réseau, capitaliser et communiquer l'expertise des agences, de les représenter et d'assurer au niveau national le lien avec l'État, les associations de collectivités et les acteurs du développement urbain et territorial.

Les agences d'urbanisme en six principes

En décembre 2005, les présidents des agences d'urbanisme ont énoncé dans le manifeste de Grenoble, six principes pour le fonctionnement des agences d'urbanisme :

- 1 un outil créé pour répondre aux enjeux partagés de développement de leurs territoires,
- 2 un outil partenarial qui rassemble les acteurs du territoire,
- 3 un outil travaillant essentiellement dans le cadre d'un programme partenarial d'activités,
- 4 un outil technique pluridisciplinaire,



EN CHIFFRES

- Périmètre statuaire des agences
- 35,5 millions d'habitants
- 257 intercommunalités adhérentes
- 12 communautés urbaines
- 62 communautés d'agglomération
- 183 communautés de communes
- 43 départements adhérents
- 16 régions adhérentes
- à 39 agences

- 5 un outil porté par une éthique de liberté et de responsabilité,
 - 6 un outil qui travaille en réseau.
- La représentation diversifiée des collectivités (communes et intercommunalités, régions et départements) et la présence de l'État au sein des agences d'urbanisme ont été garantes d'une indépendance des agences et d'un équilibre entre leurs membres, mais aussi d'une mise en œuvre mieux articulée des politiques urbaines des différentes institutions dans une logique d'aménagement du territoire.

Dans la décennie écoulée, les agences d'urbanisme ont été un « fer de lance » de la mise en œuvre des orientations des lois Solidarité et Renouvellement urbain sur l'urbanisme (SRU), Voynet sur l'aménagement du territoire et Chevènement sur l'intercommunalité, dans la diversité des différents contextes territoriaux.

Des conventions de partenariat entre l'État et la FNAU ont régulièrement énoncé la philosophie, les grandes orientations de travail du réseau des agences, ainsi que leur mode de fonctionnement.

Une convention importante a été signée en 2001 entre le ministère de l'Équipement et la FNAU fixant comme objectif la mise en œuvre de la loi SRU et posant les principes du programme partenarial mutualisé qui est le socle de l'action des agences et dont le financement est assuré par les cotisations et subventions des membres. Cette convention a renforcé les trois missions des agences : une observation territoriale mutualisée, la participation à l'élaboration des politiques territoriales et urbaines dans une logique de coordination des politiques publiques et l'animation du débat local.

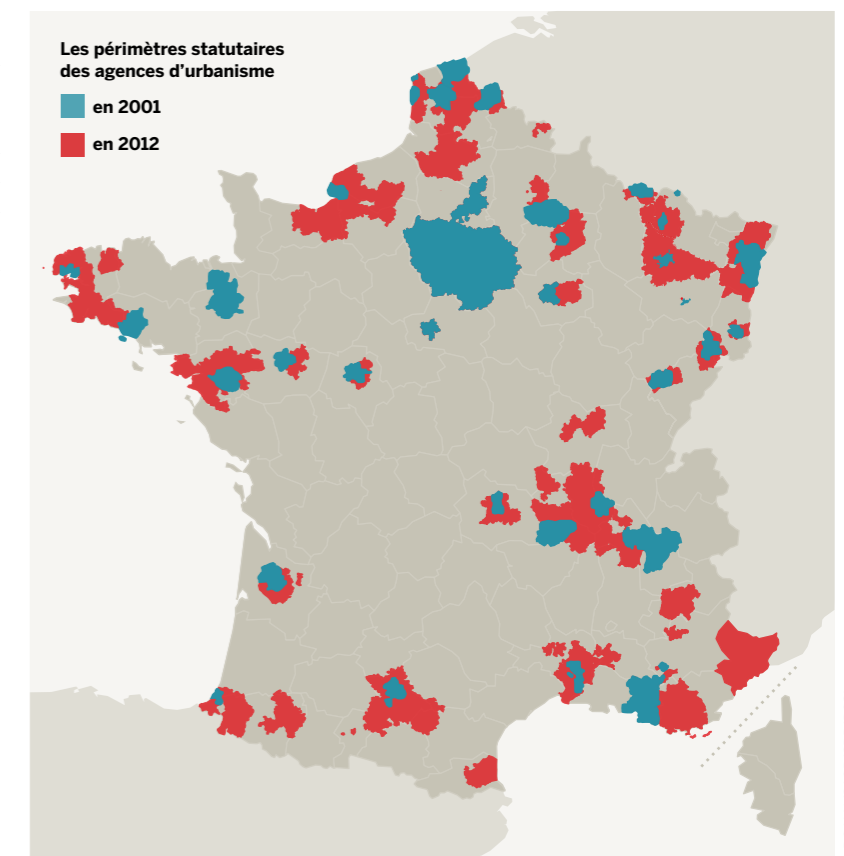
Dans le même temps, une convention a été signée

en 2001 avec la DATAR, reconnaissant les agences comme outil d'ingénierie pour mettre en œuvre les politiques d'aménagement du territoire. La DATAR a aussi décidé de soutenir la création de nouvelles agences d'urbanisme (fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT). Dans ce cadre, en une décennie, quatorze agences nouvelles ont été créées sur des territoires qui en étaient dépourvus.

La convention cadre a ensuite été renouvelée en 2008 entre le ministère du Développement durable et la FNAU fixant pour objectif la mise en œuvre des orientations du Grenelle de l'environnement.

EN CHIFFRES

- 74 syndicats mixtes de SCoT sont adhérents des agences
- 84 SCoT en cours dont 39 SCoT Grenelle
- 24 démarches d'interSCoT
- 42 SDC ou DAC réalisés par les agences ou en cours



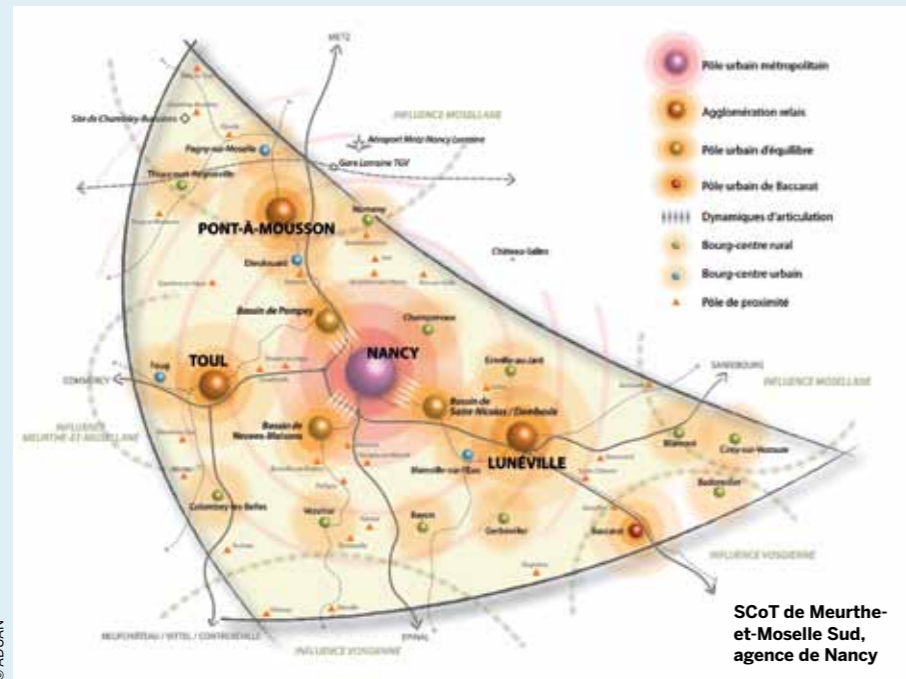
Les agences d'urbanisme, ensembliers des SCoT et interSCoT

Au cours de cette décennie, les agences d'urbanisme ont été au cœur de l'ingénierie d'élaboration de la première génération de schémas de cohérence territoriale dont elles ont largement contribué à constituer, par leurs pratiques, le corpus de méthodes. Le réseau des agences s'est attaché à capitaliser et diffuser cette connaissance à travers plusieurs publications de la FNAU sur les SCoT. Ce sont aussi les agences qui, grâce à leur partenariat élargi, ont pu initier et porter l'ingénierie des interSCoT, favorisant ainsi une approche coordonnée à l'échelle des grands territoires. L'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France

(IAU IDF) a assuré dans cette période la réalisation du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF). Les agences ont été dans les premières à élaborer des schémas de développement commercial (SDC) et des documents d'aménagement commercial (DAC) à la sortie de la loi de Modernisation de l'économie du 4 août 2008 (LME). La FNAU a publié un ouvrage sur l'aménagement commercial dans les SCoT en 2010 aux éditions du Certu. Le développement commercial est un champ qui reste à approfondir dans les concepts et les méthodes, pour tenir compte des évolutions des pratiques.



KaléidoSCoT : expériences d'agences d'urbanisme, éditions du Certu, 2008



LE CHOIX D'UN LARGE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE POUR LE SUD DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

ANDRÉ ROSSINOT
VICE-PRÉSIDENT DE LA FNAU, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY

« En faisant le choix d'un grand espace de planification, nous avons souhaité aller au plus près de la réalité des pratiques des habitants et partager les enjeux du territoire au-delà des limites administratives. L'expertise d'une agence d'urbanisme est alors essentielle pour fournir des éléments objectifs, constituer une culture commune et nourrir l'ambition d'un développement durable et équilibré. »

Appuyé sur des travaux conjoints de l'État, de l'INSEE et de l'agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne (ADUAN), un accord des collectivités est intervenu pour

faire le choix d'un large périmètre englobant le sud du département de la Meurthe-et-Moselle au sein d'un même SCoT. Réunissant 476 communes et 570 000 habitants, le syndicat mixte du SCoT a confié à l'ADUAN et à l'ADEVAL (agence du pays du Val de Lorraine) l'élaboration du document et l'accompagnement de la concertation. Au-delà du travail d'analyse des dynamiques territoriales, les compétences de l'ADUAN ont été mobilisées pour élaborer des scénarios, estimer les objectifs et besoins, déterminer des règles permettant de diminuer les consommations foncières et renforcer la structuration du territoire par les activités et les services. Ce travail aura nécessité, jusqu'à l'arrêt du projet prévu à la fin de l'année 2012, un dialogue permanent avec les élus et techniciens des 29 intercommunalités, l'État et les partenaires pour parvenir à forger une vision commune.

UN INTERSCOT POUR UNE AIRE URBAINE DURABLE ET SOLIDAIRE À TOULOUSE

CLAUDE RAYNAL
VICE-PRÉSIDENT DE LA FNAU, PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DU GRAND TOULOUSE

« La démarche interSCoT, animée par l'agence d'urbanisme, a permis l'émergence de projets de territoire négociés et planifiés à l'échelle de l'aire urbaine, en associant quatre syndicats de SCoT, les grandes institutions, une région et deux départements. »

La vision stratégique de l'interSCoT de l'aire urbaine toulousaine rassemble à la fois les exigences posées par les collectivités pour proposer un développement cohérent de l'aire urbaine et le cadre général pour l'élaboration des projets d'aménagement et de développement durable (PADD). La vision stratégique ne se substitue pas aux démarches de projet d'aménagement engagées par chaque SCoT. L'objectif est de veiller à la cohérence de la planification qui se décline en un certain nombre de fondamentaux : polarisation, production de logements, équilibre habitants-emplois, limites urbain-rural, gestion économe des ressources, cohérence urbanisme et transport. L'interSCoT vise une mise en œuvre efficiente des politiques publiques et exerce une veille stratégique pour suivre les évolutions, apporter si nécessaire des approfondissements et anticiper sur les attendus du Grenelle. Pour conforter les centralités définies dans le SCoT, les élus du syndicat mixte ont souhaité élaborer un document d'aménagement commercial, inscrit dans le nouveau cadre réglementaire fixé par la loi LME. Il vise à accompagner le développement commercial au regard des objectifs de développement durable et du respect de la concurrence.

Les agences d'urbanisme, lieux d'observation et de coproduction des politiques publiques

Les agences d'urbanisme constituent une ingénierie privilégiée pour les projets territoriaux des collectivités favorisant la coproduction entre l'ensemble des acteurs locaux. Elles sont très souvent cheville ouvrière des projets d'agglomération mais aussi des politiques locales de l'habitat et des programmes locaux de l'habitat (PLH), des déplacements et des plans de déplacements urbains (PDU), des stratégies d'organisation de l'espace économique, des démarches de politique de la ville et des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Impliquées dans les PLH et en assurant souvent une large partie de l'ingénierie, toutes les agences animent des observatoires locaux de l'habitat. Elles sont plus de 80 % à assurer un suivi-évaluation des politiques locales de l'habitat. De nombreuses agences hébergent également des dispositifs de

suivi de la politique de la ville et ont développé une observation sociale à la fois quantitative et qualitative. Impliquées dans les PDU, les agences assurent l'observation des déplacements et des mobilités. Elles jouent le plus souvent un rôle clef dans la préparation, les traitements et les analyses des enquêtes ménages-déplacements (EMD). Un certain nombre d'agences hébergent et administrent également le modèle de déplacement multimodal de leur territoire. Les agences sont très présentes dans les champs de l'économie, à travers l'observation, mais également à travers la réalisation de schémas de développement économique, de schémas fonciers et immobiliers, d'expertise de filières, d'insertion urbaine d'espaces d'activités ou tertiaires.

EN CHIFFRES

- 318 observatoires « actifs »
- 129 observatoires créés depuis 2007
- une observation de l'habitat présente dans toutes les agences (70 dispositifs recensés)
- 6 observatoires par agence en moyenne
- 69 observatoires économiques



Opale, les industries créatives, agence de Lyon

L'OPALE, UN SYSTÈME D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE LOCALE AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME DE LYON

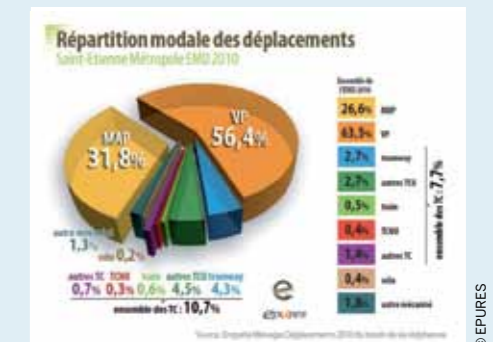
L'Observatoire partenarial lyonnais en économie (Opale) constitue un outil d'échange, de réflexion collective et de débats sur la situation et les évolutions de l'économie de la métropole lyonnaise. Créé en 2000, il réunit les principales institutions économiques locales (Grand Lyon, CCI de Lyon, Aderly, Banque de France). Sa vocation est d'intervenir en amont de l'action économique, en apportant des éléments de réflexion permettant de définir et orienter une action ou un dispositif. L'Opale produit ainsi des analyses sur de nombreuses thématiques (pôles de compétitivité, emploi, industries créatives) et à différentes échelles territoriales.

OBSERVATION DES DÉPLACEMENTS À L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-ÉTIENNE

PHILIPPE ESTINGOY
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DE LA LOIRE
PIERRE ADAM
CHARGÉ DE MISSION DÉPLACEMENTS, DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOIRE

« Dans le domaine des déplacements les "bonnes intentions" inefficaces et le "green wash" sont courants en l'absence de données fiables et partagées, analysées avec les bons outils par des experts. Epures apporte ces données et ces analyses des déplacements et de la mobilité sur les territoires à enjeux des agglomérations de Saint-Étienne et Roanne dans la Loire, ainsi que leurs secteurs périurbains. Son conseil d'administration, véritable lieu de mise en relation entre les différents acteurs publics concernés par les projets et démarches conduits sur cette thématique, construit et valide un programme d'études élaboré, financé et suivi de manière partenariale. Cette approche mutualisée se veut ainsi le gage d'un partage des analyses et d'une cohérence des enjeux qui en

découlent. L'appui apporté aux autorités organisatrices de transport dans le cadre du calibrage, de la préparation, du suivi et de l'exploitation des enquêtes ménages déplacements est à ce titre exemplaire, car elle permet une territorialisation fine des méthodologies élaborées par l'État, dans un souci de symbiose entre approche théorique, réalité et complexité du fonctionnement des territoires, le tout dans le respect d'une méthodologie de référence qui permet un véritable "benchmark" avec les autres agglomérations. L'agence gère également le modèle multimodal de déplacements utilisé par Saint-Étienne métropole, l'État, le conseil général et la région Rhône-Alpes. »



Analyse de l'enquête ménages déplacements Sud Loire, agence de Saint-Étienne

Les agences et réseaux d'agences pour traiter des enjeux d'aménagement du territoire

Les agences d'urbanisme se sont fortement impliquées dans les enjeux d'aménagement du territoire dans la dernière décennie notamment autour des projets de création de nouvelles infrastructures, des politiques régionales et des coopérations métropolitaines. En produisant des cahiers d'acteurs et en favorisant l'émergence de stratégies concertées, les réseaux d'agences ont fortement contribué aux débats publics sur les lignes grande vitesse (LGV), la formulation de leurs enjeux et l'anticipation de leurs impacts territoriaux, comme pour la LGV Grand Sud-Est, la liaison Rhin-Rhône, ou plus récemment la ligne Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) et les grands projets ferroviaires du Sud-Ouest (GPSO). Les agences travaillent également sur les enjeux autoroutiers, comme le contournement de Strasbourg ou la reconversion des autoroutes urbaines, ainsi que sur les enjeux d'aménagement

autour des plateformes aéroportuaire, comme pour Lyon Saint-Exupéry ou Notre-Dame-des-Landes.

Les agences ont aussi été impliquées dès les prémices dans les projets de coopérations métropolitaines, dont elles ont nourri les réflexions, et notamment pour les réponses à l'appel à projet lancé par la DATAR en 2005. En 2006, la FNAU avait réalisé avec la DATAR des publications mettant en perspective à échelle nationale les systèmes métropolitains et les emplois métropolitains supérieurs. Les agences ont également accompagné des politiques régionales d'aménagement du territoire, comme en Rhône-Alpes, avec le travail sur les étoiles ferroviaires et les sites de grands projets soutenus par la Région. Ces travaux régionaux ou métropolitains ont souvent été des matrices pour le développement des réseaux d'agences.



Des aires urbaines... aux systèmes métropolitains, une première approche, 2006



© AGAM

LES AGENCES D'URBANISME DE L'ARC MÉDITERRANÉEN, UN RÉSEAU NÉ AUTOUR DE LA LIGNE LGV (Alpes-Maritimes, Toulon, Marseille, Aix, Avignon, Nîmes, Perpignan)

CLAUDE VALLETTE
PRÉSIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MARSEILLAISE, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ DE MARSEILLE, À L'INITIATIVE DU RÉSEAU DES AGENCES DE PACA ET DU SUD

« Au-delà de la valeur ajoutée apportée par les agences d'urbanisme sur la question des tracés de la ligne grande vitesse et des liens à opérer avec les enjeux de développement urbain et d'aménagement du territoire, je retiens de ce travail collectif qu'il a confirmé la pertinence de la création d'un réseau, informel, des agences PACA et du Sud, pour partager un certain nombre de préoccupations propres à ces territoires méditerranéens : grande accessibilité, organisation des systèmes urbains, indicateurs développement durable adaptés à ces territoires... »

Les agences ont mobilisé les acteurs de leurs territoires afin de construire une stratégie d'accueil et de valorisation de la future LGV. La capacité des acteurs locaux à s'approprier la nouvelle infrastructure et à en préparer l'arrivée pour en tirer tout le bénéfice possible est en effet déterminante. Il s'agissait d'obtenir une bonne desserte des territoires par le TGV et de valoriser des projets d'urbanisme et de développement économique, notamment autour des gares.

Les agences se sont également impliquées pour montrer que la nouvelle accessibilité pouvait être le support d'un réseau de dimension européenne, reliant les villes de l'ensemble métropolitain émergent du grand delta du Rhône et de la métropole azurienne, cette accessibilité devant être accompagnée par une politique coordonnée de développement économique et de renforcement des fonctions urbaines supérieures.

DES AGENCES EN RÉSEAU POUR LE TGV RHIN-RHÔNE

Depuis décembre 2011, Besançon, Montbéliard, Belfort et Mulhouse bénéficient du TGV Rhin-Rhône. La création de cette LGV s'avère à la fois porteuse d'évolution et d'originalité pour la Franche-Comté et le Sud Alsace. À ce jour, c'est en effet le seul exemple de liaison grande vitesse entre agglomérations, sans passage obligé par Paris ou l'Île-de-France.

Fortes de ce constat, les trois agences d'urbanisme de Franche-Comté ainsi que celle de Mulhouse se sont mobilisées pour anticiper cette nouvelle donne territoriale : les quatre agences ont ainsi intégré l'association métropole Rhin-Rhône* dans leur partenariat pour travailler ensemble sur la structuration métropolitaine de l'espace Rhin-Rhône autour de la nouvelle LGV. Les agences ont principalement travaillé à la qualité des accroches des gares nouvelles ou renouvelées, aux formes de polarités et aux impacts stratégiques qu'elles peuvent générer.

* Ce réseau réunit onze villes et trois régions.

Les agences d'urbanisme, ingénierie amont du projet urbain

Les agences d'urbanisme accompagnent les démarches de renouvellement urbain et de projet urbain des agglomérations de manière très diversifiée. Elles réalisent des études urbaines amont au projet urbain, des approches foncières permettant d'appréhender la mutabilité des espaces, elles assurent un rôle de cadrage et de préparation de consultations de concepteurs, elles peuvent aussi organiser la participation autour du projet urbain. Elles ont également beaucoup travaillé à la préparation d'opérations d'intérêt national (OIN) comme pour Seine-Aval, Saint-Étienne, Bordeaux, à l'iden-

tification et l'accompagnement des candidatures pour des projets soutenus par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ou le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

Certaines agences contribuent activement à la mise en œuvre de ces projets de renouvellement urbain. Ainsi l'agence de Saint-Nazaire assure le pilotage de l'opération ANRU nazairienne. L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) assure dans la durée un rôle de préparation et suivi des grands projets urbains parisiens comme celui des Berges de Seine.



Port de Solférino, projet des Berges de Seine, Atelier parisien d'urbanisme

SAINT-NAZAIRE, L'AGENCE D'URBANISME ENSEMBLIER DU PROJET ANRU

L'agence de développement durable de la région nazairienne (ADDRN) pilote le projet ANRU de la ville de Saint-Nazaire. Son rôle a consisté à mener toutes les études sociologiques, économiques et urbaines, en tenant compte des projets envisagés dans l'environnement proche de ces quartiers (nouvelles cités sanitaires, maison de l'apprentissage).

À partir de 2005, l'ADDRN a assisté la ville de Saint-Nazaire dans la définition des objectifs du projet ANRU : désenclavement physique des quartiers à travers des opérations sur les espaces publics et les transports, diversification sociale par l'offre d'habitat, diversification fonctionnelle en rénovant et complétant l'offre de services publics et privés (école, centre commercial, crèche), développement durable prenant en compte les attentes des usagers. Depuis 2007 et le conventionnement avec l'ANRU, l'ADDRN est l'ensemblier du projet de renouvellement : réalisation des études urbaines, mobilisation des partenariats financiers, prospection des opérateurs, coordination des acteurs techniques et politiques, suivi de la conception et mise en œuvre, définition de la stratégie de communication-concertation.



© J.-C. CHOBLET/APUR

LA RECONVERSION DES VOIES SUR BERGES À PARIS PAR L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME

L'APUR a été mandaté en 2009 pour réfléchir aux évolutions possibles des voies sur berges. Plusieurs scénarios ont été élaborés et présentés au maire de Paris et à Anne Hidalgo, première adjointe et présidente de l'APUR, afin de décider du projet qui sera réalisé en 2012 et 2013. Rive droite, la voie express devient un boulevard urbain préservant le trafic automobile et rendant plus accessible le magnifique travelling urbain.

Rive gauche, un espace public prend place sur le tronçon isolé, réalisé en 1960, offrant une nouvelle promenade de deux kilomètres entre le musée du quai Branly et le musée d'Orsay, seul site parisien inscrit au patrimoine mondial. Une mission Berges de Seine a été mise en place sous le pilotage du secrétariat général, mission dans laquelle l'APUR est en charge du plan-programme et de la cohérence du projet spatial.



Site ANRU de Saint-Nazaire

© ADDRN

Des stratégies foncières comme levier d'action

De nombreuses agences d'urbanisme interviennent sur les stratégies foncières de leurs collectivités (stratégies foncières globales, plans d'action foncière, référentiels fonciers...) et sur l'observation foncière et immobilière, généralement en articulation étroite avec les établissements publics fonciers d'État ou locaux, souvent adhérents des agences. Un partenariat est engagé avec l'association des études foncières (ADEF) pour diffuser des méthodologies en réseau.

LE FONCIER, MATÉRIAU DE L'AMÉNAGEMENT

Les collectivités locales sont amenées à intégrer la question foncière dans la définition de leurs politiques territoriales et de leurs démarches de projets urbains. Les agences d'urbanisme de Saint-Étienne et de Lyon interviennent à travers des études de gisements fonciers consistant à repérer les potentialités de construction prioritaires d'un territoire, et des référentiels fonciers permettant d'aborder

les projets urbains en prenant en compte le contexte foncier comme composante du projet. Conduites aux côtés des collectivités, de l'établissement public foncier Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et de l'établissement public d'aménagement de Saint-Étienne (EPA), ces démarches permettent ainsi d'opérer un chaînage de la stratégie entre les acteurs de l'amont à l'aval.



© EPLURES Référentiel foncier, agence de Saint-Étienne

Territoires ultramarins

Les politiques urbaines trouvent un écho spécifique dans les territoires ultramarins soumis à d'autres enjeux que ceux de métropole, par exemple en termes de dynamiques démographiques, de marché du logement ou encore d'adaptation au changement climatique. Les agences d'urbanisme sont actuellement présentes en Martinique, à la Réunion, et en Guyane. Elles assurent une ingénierie au service des territoires d'outremer mais elles représentent aussi un cadre de mise en pratique et d'adaptation aux spécificités locales des politiques nationales (SCoT, écoquartiers, environnement).

Les énergies renouvelables en Martinique, agence de Martinique



© ADUAM

DONNER AUX COLLECTIVITÉS LE TEMPS DE L'ANTICIPATION

CATHERINE TARDIEU
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OUEST RHÔNE-ALPES, RESPONSABLE DU PÔLE ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENT

« Pour accompagner les collectivités dans leur stratégie foncière, l'EPORA a développé des études foncières sur son territoire de compétence avec les agences d'urbanisme. Souvent menées à l'échelle de l'intercommunalité, elles ont pour objectif de donner aux élus la possibilité d'anticiper dans les documents de planification et d'agir en fonction de priorités d'aménagement. Ce dispositif permet d'établir entre l'EPORA et les collectivités, un partenariat ciblé dans une temporalité adaptée aux projets sur du moyen ou long terme. »

Les agences d'urbanisme, outils du Grenelle avant l'heure

Les agences d'urbanisme ont toujours été des vecteurs de diffusion pour les démarches de développement durable : Scot, Agenda 21, trames vertes et bleues, périmètres de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN). Certaines agences, comme celles d'Oise-la-Vallée ou de Nantes, ont également développé des travaux approfondis sur l'activité agricole. Les agences jouent un rôle essentiel d'acculturation, de pédagogie et de diffusion des pratiques sur l'urbanisme durable. Les agences du Nord Pas-de-Calais travaillent ainsi en réseau avec la région et l'agence de l'environnement et

de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour démultiplier les démarches d'approche environnementale en urbanisme et la pédagogie de l'éco-aménagement. La FNAU et le réseau des agences se sont largement impliqués dans les discussions et la traduction législative du Grenelle de l'environnement. Depuis, les agences ont fortement amplifié leurs actions pour mettre en œuvre concrètement sur le terrain, les outils de la loi Engagement national pour l'environnement (ENE) et les démarches liées aux enjeux climatiques, énergétiques, agricoles et de nature en ville.

NORD PAS-DE-CALAIS : DES AGENCES D'URBANISME EN RÉSEAU POUR DÉVELOPPER L'ÉCO-AMÉNAGEMENT

EMMANUEL CAU
VICE-PRÉSIDENT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET PLAN CLIMAT DE LA RÉGION NORD PAS-DE-CALAIS

« Soutenues par la région et l'ADEME Nord Pas-de-Calais, les agences d'urbanisme travaillent en réseau pour relayer sur les territoires les bonnes pratiques d'urbanisme durable. Elles sont à l'origine des projets d'aménagement ou de construction exemplaires et contribuent surtout à leur généralisation. »

Les agences du Nord Pas-de-Calais œuvrent pour la promotion de la haute qualité environnementale dans leurs travaux et leurs projets. Elles jouent un rôle clé dans l'aménagement et le développement durable des territoires et en

cela, elles cherchent en permanence à anticiper les dispositions réglementaires comme celles du Grenelle de l'environnement. Elles accompagnent les projets, notamment avec l'outil approche environnementale de l'urbanisme (AEU) de l'ADEME financé par la région au titre du fonds régional d'aide à la maîtrise de l'énergie et de l'environnement (FRAMEE). Au travers de ce conventionnement spécifique qui fait des agences les relais territoriaux des politiques nationales et régionales, elles ont pu provoquer une véritable acculturation des élus concernant le volet environnemental des projets de planification et d'urbanisme. Elles se rencontrent à intervalles réguliers afin de capitaliser leurs expériences et rester des prescripteurs en matière d'urbanisme et d'environnement.

Carte des enjeux urbains et environnementaux à Béthune, agence de Béthune



© AULAB



© AUDIAR

Séance de travail d'un atelier ADDOU à Rennes

RENNES : DES DÉMARCHES D'ADDU POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES QUARTIERS

Vingt-sept approches développement durable dans les opérations d'urbanisme (ADDU) ont été réalisées dans le pays de Rennes par l'agence de Rennes avec l'ADEME et l'agence de l'énergie. Au-delà de la construction d'un écoquartier, il s'agit de concevoir collectivement des quartiers agréables à vivre.

La démarche repose sur une série d'ateliers constitués d'élus, de techniciens, d'associations et d'habitants. Sont abordées les problématiques environnementales, mais aussi les formes urbaines, les déplacements, les besoins en équipements et services, les évolutions des modes de vie et le vivre ensemble. Le groupe détermine les orientations du projet, leurs contradictions possibles puis les hiérarchise. Est élaborée une charte du développement durable de l'opération qui sert de guide à l'équipe de maîtrise d'œuvre tout au long du projet. Par la suite, une relecture critique du projet par l'équipe de l'ADDU permet de s'assurer de la prise en compte des objectifs et éventuellement de rectifier en conséquence.

Les agences d'urbanisme, outils de mise en œuvre et d'inspiration des politiques publiques

Les agences d'urbanisme sont aujourd'hui sollicitées de manière croissante par des territoires périurbains et des agglomérations moyennes en quête d'ingénierie territoriale en capacité de répondre aux nouvelles exigences fixées par la loi ENE. Dans le même temps, les enjeux des « grands territoires » ont pris une dimension nouvelle avec l'émergence des pôles métropolitains et les agences ont développé leurs réseaux pour répondre aux besoins d'une ingénierie adaptée aux enjeux de métropolisation. Le ministère du Développement durable et la FNAU représentée par son président Vincent Feltesse, président de la communauté urbaine de Bordeaux, ont signé en octobre 2011 une nouvelle convention dont les maîtres-mots sont la construction de la ville durable et la mise en œuvre concrète de la loi ENE à travers cinq axes structurants :

- maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville,
- développer une offre d'habitat adaptée aux besoins actuels et futurs de la population,
- introduire et développer la nature dans les espaces urbains,
- promouvoir des politiques durables de mobilité,

- mettre en œuvre des outils d'observation et d'évaluation partagés. La DATAR et la FNAU ont également signé une nouvelle convention en mars 2012 pour développer l'implication des agences dans les dimensions métropolitaine et transfrontalière notamment.

Plénière d'ouverture et atelier projet urbain de la 32^e rencontre de la FNAU à Paris, octobre 2011



© SERGE MOURARET



Expérimenter une nouvelle génération de documents de planification stratégique

De nombreux SCoT Grenelle sont en cours d'élaboration dans les agences d'urbanisme, contribuant à un nouveau corpus de méthodes. De plus en plus de territoires périurbains ou ruraux sollicitent également les agences pour l'élaboration de SCoT dans la perspective de la couverture nationale prévue en 2017. Par ailleurs, les agences contribuent à la mise

en œuvre des SCoT approuvés et réalisent leur suivi évaluation. Ce suivi évaluation s'appuie souvent sur un interSCoT, favorisant le partage et la mise en convergence, comme à Strasbourg. Le schéma directeur d'Île-de-France en cours de révision explore également les nouvelles approches de la planification

VERS UN SCOT FACTEUR 4, QUELS LEVIERS LOCAUX POUR UNE VILLE POST-CARBONE ?

Quel est le chemin à parcourir pour diminuer par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, anticiper la fin des énergies fossiles et nous adapter au changement climatique ? L'objectif de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU) a été de construire un cadre d'application et d'évaluation de scénarios de transition urbaine. Les progrès technologiques n'y suffiront pas. D'autres leviers résident dans les relations

entre modes de vie, aménagement, trame verte, agriculture, ressources et résilience urbaine : autant d'enjeux au cœur des travaux des agences. Le SCoT apparaît comme un outil pertinent pour appréhender cette nouvelle donnée énergétique. Cette contribution locale à la lutte contre le réchauffement climatique est essentielle pour anticiper et accompagner la mutation du territoire tout en réaffirmant la nécessité d'une planification territoriale stratégique.



© ATU

« Présent à toutes les échelles de nos territoires, réputé en France comme à l'étranger, actif dans de nombreux réseaux professionnels et européens, toujours concret dans ses démonstrations, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) contribue, aux côtés de la région et de ses partenaires, à construire l'Île-de-France du XXI^e siècle. Cheville ouvrière de la planification de la région capitale, l'IAU Île-de-France diffuse largement ses réflexions, ses travaux et ses savoir-faire auprès des décideurs et d'un large public. Trois approches guident les travaux de l'IAU Île-de-France : comprendre, agir et anticiper. »

La révision en cours du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est un acte majeur : en association avec l'État, la région définit en effet le projet à long terme d'aménagement et de développement de la métropole francilienne. L'IAU Île-de-France joue un rôle majeur dans cette révision en assurant la maîtrise d'œuvre du processus d'élaboration, en étroite relation avec la région, l'État et l'ensemble des partenaires mobilisés. L'objectif est que le SDRIF dessine une région socialement équitable, économiquement ambitieuse et écologiquement durable, en créant les conditions d'un rayonnement global de l'Île-de-France en réponse aux défis du XXI^e siècle. Le SDRIF vise ainsi à développer la solidarité territoriale, la sécurité environnementale, l'efficacité économique et la maîtrise des mobilités. Il s'attache aussi à prendre en compte les autres échelles de l'aménagement que sont le bassin parisien, l'Europe et la place de la région capitale dans le monde.

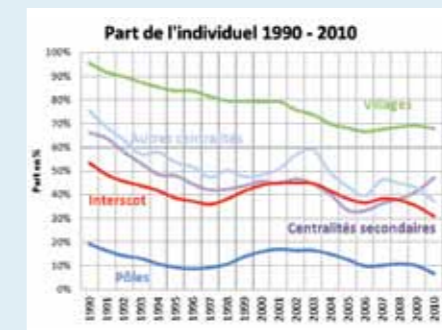
L'INTERSCOT DANS LE BAS-RHIN : SEPT SCOT ET UN SUIVI MUTUALISÉ

ROBERT HERRMANN
PRÉSIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME DE STRASBOURG (ADEUS), VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG

« L'unique lieu de débat des élus sur les grands enjeux du territoire, de façon objectivée, c'est l'ADEUS. Les productions, d'une grande qualité et d'une grande lisibilité, nourrissent une compréhension commune des dynamiques en cours et des options en matière de politiques publiques. C'est précieux. »

permet à la fois de comparer les SCoT entre eux et d'engager une vision transversale du développement durable. Le tout conduit à un changement progressif d'échelle, tant physique que temporelle. Les constats en 2011 relèvent une progression du logement collectif et de l'urbanisation en densification, une dépoliarisation de l'habitat, une polarisation de l'emploi et une offre d'habitat social en augmentation.

Évolution de la construction individuelle dans l'InterSCoT, agence de Strasbourg



© ADEUS

L'interSCoT dans le Bas-Rhin (réunissant les SCoT de Strasbourg, de Piémont-des-Vosges, de Sélestat, de la bande rhénane Nord, de Bruche, d'Alsace du Nord et de Saverne) a initié une démarche d'observation commune réalisée par l'agence d'urbanisme et associant syndicats mixtes et collectivités. Les objectifs nationaux sont ainsi suivis par des indicateurs sur la gestion économe de l'espace, le renforcement des centralités et la diversification de l'habitat. Cela

Construire un corpus de méthodes pour des PLU intercommunaux et « 3 en 1 »

Les agences d'urbanisme ont été très souvent pionnières pour initier et mettre en œuvre des PLU communautaires dans les communautés urbaines (Lyon, Bordeaux, Brest) mais aussi dans des communautés d'agglomération comme Angers. La FNAU avait soutenu le passage législatif au PLU intercommunal et le réseau des agences a contribué au groupe du ministère du Développement durable sur les PLU intercommunaux et intégrés. À partir des expériences des agences, la FNAU est l'auteur, avec l'association des communautés de France (AdCF), d'un ouvrage sur les PLU publié aux éditions du Certu. Comme pour les SCoT, un nouveau corpus méthodologique est à construire et

l'enjeu de pédagogie est énorme.

Il s'agit aujourd'hui de faire évoluer les pratiques pour que cette évolution vers le PLU apparaisse bientôt comme une évidence. Les agences s'impliquent sur le terrain pour mettre en œuvre concrètement des PLU, notamment avec des agglomérations retenues dans l'appel à projet national, pour assurer la pédagogie et aussi favoriser des démarches coordonnées entre les PLU lorsque la compétence reste communale. Le réseau des agences et la FNAU sont présents dans le club PLU lancé par le ministère du Développement durable et des actions communes de sensibilisation en région seront conduites en partenariat avec l'AdCF.



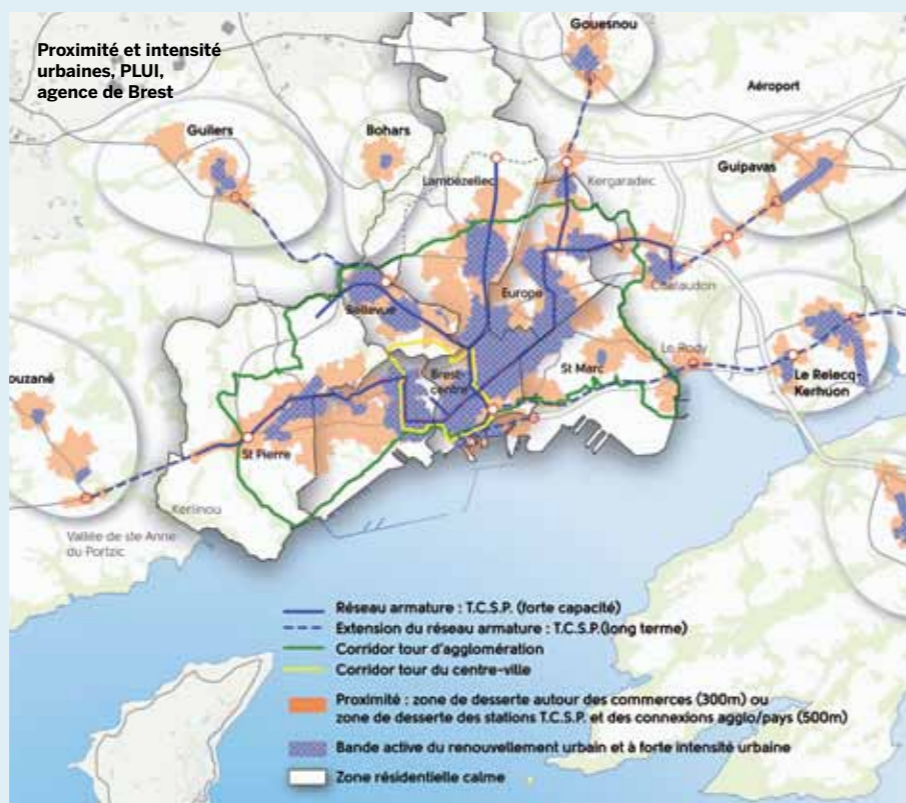
Plans locaux d'urbanisme intercommunaux, éditions du Certu, 2012

PLU COMMUNAUTAIRE « 3 EN 1 » À BORDEAUX

L'agence d'urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine (A-urba) élabore le PLU 3.1 dit Grenelle 2 agréant le plan des déplacements urbains et le programme local de l'habitat. Cette révision a pour objectif de traduire l'ambition, portée par le projet métropolitain bordelais, d'une agglomération millionnaire à l'horizon 2030. Elle doit articuler plus étroitement urbanisme et mobilité, et concilier les politiques communautaires en matière d'environnement, d'habitat et de développement économique, en cohérence avec le futur SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise. Plusieurs ateliers de coproduction urbaine ont été consacrés à la définition, à l'échelle communautaire, des grands axes du PADD qui sera validé à l'été 2012. Une deuxième séquence permettra de discuter des nouveaux outils réglementaires et programmatiques.



Carte ville-nature, PLU, agence de Bordeaux



PLU FACTEUR 4 À BREST

Depuis 1974, la communauté urbaine de Brest dispose d'un document d'urbanisme communautaire élaboré à l'échelle des huit communes. Le PLU facteur 4 de Brest métropole océane marque une nouvelle étape dans l'élaboration de ce type de document de planification : il met en cohérence et synthétise les grandes politiques nationales déjà prises en compte dans le PLU mais présentées jusqu'alors dans des documents distincts, le PLH et le PDU. De plus, certaines actions du plan climat énergie et territoire en cours d'élaboration nourrissent la réflexion, d'où le terme employé de PLU facteur 4.

L'agence d'urbanisme assiste fortement la communauté urbaine dans le travail d'élaboration. Elle fournit des éléments de diagnostic et de projet spatialisés, réalise des études spécifiques et joue un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des études associées. Elle a en charge la rédaction du diagnostic et du PADD. Elle anime, avec les services communautaires, les groupes de travail thématiques associant élus, monde associatif et organismes consulaires, et participe à la gouvernance du PLU par son rôle au sein des instances décisionnelles que sont le comité de pilotage et le comité opérationnel.

Écoquartiers et écocités

Les agences d'urbanisme sont actuellement impliquées dans plus d'une cinquantaine de projets d'écoquartiers.

En 2008, le ministère du Développement durable a décidé d'initier un programme ambitieux pour développer la culture de l'éco-aménagement en France. Les agences se sont impliquées dans la mobilisation des acteurs pour répondre aux appels à projets écocités et écoquartiers. Très souvent, elles ont également apporté leur ingénierie aux réponses des collectivités et dans le cas des écocités labellisées, elles contribuent aujourd'hui aux réponses aux appels à projets. Le réseau des experts des agences s'est mobilisé pour contribuer à l'expertise des dossiers ayant répondu au palmarès écoquar-

tiers en 2011.

Le club Projet urbain et paysage de la FNAU développe des séminaires-workshops qui permettent la production de propositions urbaines en un temps limité par un groupe pluridisciplinaire issu des agences d'urbanisme auprès des élus et techniciens d'un territoire. Le club a travaillé en 2012 sur un territoire de l'écocité de Clermont-Ferrand.

La porosité et l'itération entre les démarches de planification et l'urbanisme de projet est de plus en plus grande. Une planification stratégique a besoin d'espaces de projet pour être opératoire et, de plus en plus, les projets urbains ont besoin de se concevoir dans une approche prospective et à une échelle de grand territoire.

EN CHIFFRES

- Les agences interviennent sur près de 460 PLU
- 17 PLU sont en cours
- 48 démarches écoquartiers

UN PLU INTERCOMMUNAL POUR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Dans le cadre de son programme partenarial, l'agence d'urbanisme de la région angevine (AURA) participe à l'élaboration du PLU d'Angers Loire métropole, en mobilisant l'ensemble des compétences requises pour aider à la fabrique d'un projet urbain et territorial stratégique.

L'AURA intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage et en maîtrise d'œuvre d'études :
 – pour l'élaboration du diagnostic et du PADD, un diagnostic-enjeux associé à des scénarios prospectifs démographiques ;
 – pour les volets PDU et PLH (nouvelles orientations d'aménagement et de programmation du PLU), des contributions diagnostic-enjeux et des études particulières visant d'importants volets du projet (par exemple adéquation offre/demande de logements aux besoins des ménages et motifs de choix résidentiel, modalités de densification des zones d'habitat pavillonnaire...) ;
 – dans le domaine des mobilités, la préparation d'orientations stratégiques permettant l'articulation entre évolutions urbaines et déplacements. L'état initial de l'environnement a été élaboré par l'agence ainsi qu'une étude prospective visant la redéfinition de l'offre d'équipements.

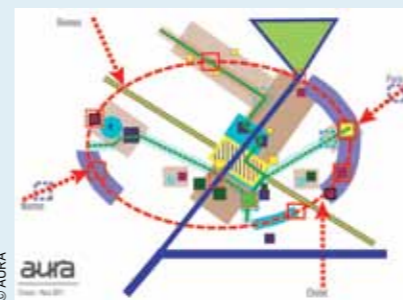


Schéma de principe du PLU, agence d'Angers

L'ÉCOCITÉ CLERMontoISE

SERGE GODARD
 PRÉSIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT CLERMONT MÉTROPOLE, PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONT COMMUNAUTÉ

« Clermont et ses partenaires développent un concept original d'archipel de bassins de vie connectés, en harmonie dans un Grand Clermont fort de ses 400 000 habitants et riche de son patrimoine naturel exceptionnel. À travers son projet d'écocité Clermont construit la métropole humaine et durable de demain. »

Construire la ville de demain et faire que l'innovation d'aujourd'hui (à travers le quartier Saint-Jean) soit le standard de la ville de demain, telle

a été l'ambition des acteurs clermontois à travers la candidature à l'appel à projet écocités. Élaboré avec succès par l'agence d'urbanisme Clermont métropole, le dossier de la capitale régionale d'Auvergne a permis l'obtention du label écocité, qu'elle partage avec dix-sept autres agglomérations françaises.

Au croisement de ses missions de prospective, de veille et de conseil, l'agence s'est appuyée sur les différents volets que sont l'innovation urbaine et technologique, le défi environnemental ainsi que l'enjeu sociétal au service de la ville durable.



LE PROJET URBAIN MÉTROPOLITAIN AMIENS 2030

GILLES DEMAILLY
 PRÉSIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME DU GRAND AMIÉNOIS (ADUGA), PRÉSIDENT D'AMIENS MÉTROPOLE

« Structure d'ingénierie d'intérêt public, l'ADUGA est quotidiennement confrontée aux grands enjeux territoriaux (relation urbain-rural, projet métropolitain, territoire TGV) tout en sachant être à l'écoute des acteurs locaux, au plus près des collectivités et des services de l'État. »

L'élaboration du projet urbain métropolitain Amiens 2030 a débuté fin 2010, concomitamment à la tenue du débat du PADD du SCoT du

Grand amiénois, qui s'élabore sur un périmètre de 381 communes. Les enjeux de cette démarche sont de trois natures : bâtir une vision partagée de l'agglomération du futur, affirmer les ambitions de développement de la capitale régionale, se doter d'un cadre de référence pour l'action publique.

Pour mener à bien et enrichir cette démarche de projet ambitieuse, Amiens métropole a souhaité s'appuyer sur trois groupes d'acteurs (élus, citoyens et experts), lesquels contribuent, par une mobilisation différenciée, à la construction du projet. L'ADUGA collabore à cette démarche en apportant des analyses participant à la préparation et à l'animation des travaux. Elle s'est aussi particulièrement investie dans l'organisation des séminaires d'élus.

L'habitat, un cœur de métier des agences d'urbanisme

Cœur de métier des agences d'urbanisme, les politiques de l'habitat se déclinent dans les agences autour de trois grandes familles d'intervention : l'observation de l'habitat, les politiques locales de l'habitat (et notamment la contribution aux PLH) et la qualité de l'habitat (avec en particulier la pédagogie de la densité).

Toutes les agences ont développé une observation de l'habitat et 80 % d'entre elles gèrent également un suivi des politiques locales du logement.

L'observation de l'habitat se traduit par l'analyse de la production de logements et des transactions immobilières et foncières, par l'analyse des trajectoires résidentielles des habitants et de l'attractivité des quartiers mais également par l'observation des loyers. De nombreuses agences réalisent un suivi des loyers, soit dans le cadre de l'enquête nationale observatoire des loyers de l'agglomération pari-

sienne (OLAP) soit dans le cadre de dispositifs spécifiques.

Les agences contribuent à l'élaboration des PLH au niveau du diagnostic, de l'animation de la démarche avec les acteurs locaux, de l'appui à la définition des actions et à la territorialisation, et à l'aval au suivi-évaluation de la démarche via les observatoires mis en place. Dans le cadre des nouveaux PLU intégrés, le volet habitat tient lieu de PLH et inaugure une approche plus transversale entre urbanisme et habitat.

La pédagogie sur la densité, la diversité des formes urbaines, l'habitat intermédiaire, les enjeux environnementaux de l'habitat, les intensités urbaines et la qualité de l'espace public font partie depuis longtemps des travaux des agences. En 2006, la FNAU avait ainsi consacré une publication sur les densités urbaines.



Habitat et formes urbaines, éditions Innovapresse, 2006

DEUX DISPOSITIFS D'OBSERVATION DES LOYERS À MULHOUSE ET DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Les agences d'urbanisme sont missionnées par l'État et les délégataires des aides à la pierre pour mettre en place des observations des loyers afin de mieux cibler leurs interventions sur le parc locatif. Les agences proposent différents modes de collecte de la donnée. L'agence de Mulhouse développe un partenariat étroit avec l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Haut-Rhin. La donnée recherchée concerne les loyers à la relocation. Elle est issue des fichiers des agences immobilières. L'agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées recueille la donnée directement auprès des locataires grâce à un questionnaire en ligne sur un site dédié. Ce dispositif qui mobilise les collectivités du territoire en relais de communication, mais aussi l'ADIL des Pyrénées-Atlantiques, permet d'abaisser les coûts de collecte.



Publication de l'observatoire des loyers de l'agence de Mulhouse

ÉTUDE PROSPECTIVE DU G10 ET HABITAT SOCIAL

ÉRIC QUÉNARD
PREMIER ADJOINT À LA MAIRE DE REIMS,
PRÉSIDENT DE REIMS HABITAT

« Le G10 préfigure le projet de pôle métropolitain, il correspond à une communauté de destin qui associe plus de 600 000 habitants dans un territoire vécu, où les politiques de logement sont essentielles au développement de ce vaste territoire. »

Quels sont les principales mutations et les facteurs de changement en termes de logements, et notamment de logement social, pour le G10 à l'horizon 2025 ? L'union sociale pour l'habitat (USH) a engagé une démarche visant à doter le mouvement HLM d'une réflexion prospective, afin de mieux ancrer l'habitat social dans les dynamiques territoriales. L'agence d'urbanisme de Reims a été identifiée par l'agence régionale de l'USH comme lieu d'échanges d'idées compte tenu de son orientation en prospective, pour animer cette étude, conduite méthodologiquement par un professionnel de la prospective. L'idée est de mettre en évidence le rôle économique, social et environnemental du logement

social, tout en produisant un cadre de réflexion pour la profession sur l'évolution des territoires et leurs enjeux, qui devrait sensibiliser les décideurs aux attentes des habitants au regard de la problématique travail-transport-rapport qualité-prix.

Réalisation récente d'un bailleur social



© AURR

UN SÉMINAIRE POUR LES ACTEURS LOCAUX DE L'HABITAT À ORLÉANS

Réunir l'État, les élus locaux, les acteurs et professionnels de l'habitat et permettre au débat de s'instaurer une fois de plus pour faire émerger des solutions possibles quant à un volume de production de logements plus important, dans un cadre économique contraint et des enjeux fonciers et environnementaux incontournables, tel était le défi relevé par l'agence d'ur-

banisme de l'agglomération orléanaise, en y consacrant en octobre 2011 un séminaire en lien avec son observatoire de l'habitat. Plus d'une centaine d'acteurs locaux ont participé à ces échanges pour mieux prendre en compte la diversité des besoins des habitants et ouvrir des pistes de réflexions pour le prochain PLH de l'agglomération.

Une approche intégrée des politiques d'aménagement et de mobilité

Les agences d'urbanisme ont travaillé à favoriser une approche intégrée des politiques d'aménagement et de mobilité. Dans ce but, elles ont initié et développé un certain nombre de méthodologies et d'outils comme les contrats d'axes développés à Toulouse, Grenoble et aujourd'hui dans le pôle métropolitain Nîmes-Alès, ou encore comme le chrono-aménagement développé à Grenoble.

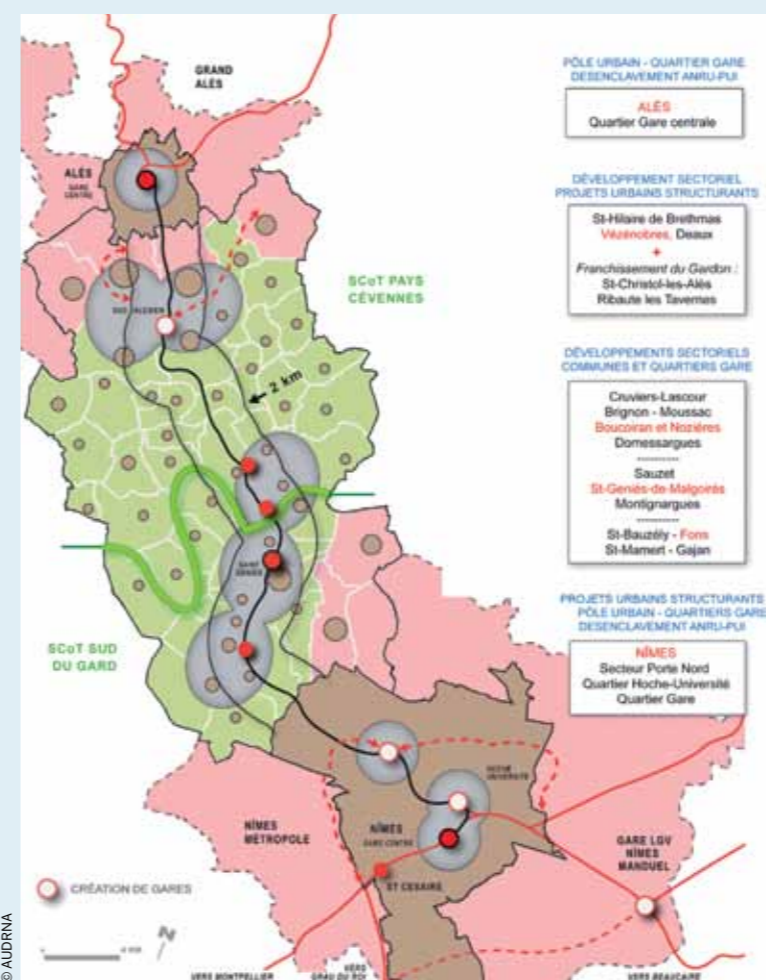
Les agences ont joué un rôle mobilisateur dans la valorisation des étoiles ferroviaires, les réponses aux appels à projet du ministère sur les transports

collectifs en site propre et sur les modes doux (schémas vélo, marche à pied). Elles diffusent et accompagnent également les démarches de plans de déplacements d'entreprises ou d'administration (PDE, PDA).

Les agences sont souvent animatrices du débat local sur la mobilité, comme à Bordeaux où l'agence a initié un Grenelle des mobilités, démarche participative permettant de mobiliser tous les acteurs et usagers pour constituer une boîte à idées de solutions innovantes à mettre en œuvre.

EN CHIFFRES

- 27 agences impliquées dans des démarches LGV
- 42 études liées au ferroviaire



Contrat d'axe Nîmes-Alès, agence de Nîmes-Alès

INTÉGRER URBANISME ET TRANSPORT : UN CONTRAT D'AXE POUR LA LIGNE NÎMES-ALÈS

L'agence d'urbanisme de la région de Nîmes-Alès a piloté cette démarche pour l'association des agglomérations d'Alès et de Nîmes (futur pôle métropolitain), avec pour objectif de promouvoir un nouveau modèle urbain basé sur la mobilité. Ce modèle s'appuie sur l'infrastructure ferroviaire (en articulant toute la chaîne des transports alternatifs à l'automobile) et sur une urbanisation plus économe d'espace en cohérence avec les pôles d'échanges. La démarche s'est construite en trois

phases, conduites en concertation avec les autorités organisatrices de transport (AOT), réseau ferré de France (RFF) et la SNCF, les intercommunalités et communes concernées par la ligne, les SCoT, les usagers... Elle se traduit par un diagnostic urbain et de la mobilité, une charte d'engagement définissant les principes à mettre en œuvre par les acteurs, un projet d'axe qui est le scénario territorialisé et enfin, des fiches action pour mettre en œuvre les différents projets.



© AURBA

GRENELLE DES MOBILITÉS À BORDEAUX

Le Grenelle des mobilités est une démarche originale de coproduction de réponses inédites aux problèmes posés par la congestion de l'agglomération bordelaise. Ce processus associe six collèges : l'État, les collectivités territoriales, les employeurs, les syndicats, les associations environnementales et d'usagers, et les experts. L'agence d'urbanisme (A-urba), cheville ouvrière du dispositif, organise et anime six ateliers thématiques identifiés : les grands déplacements, mobilité et emploi, les rythmes urbains, la voiture autrement, partager les futurs, et transports collectifs et organisation territoriale.

La démarche aboutira à la production d'un rapport d'orientations et d'actions à l'horizon de l'été 2012. Ce rapport sera alors présenté aux institutions partenaires du Grenelle.

Politiques locales de l'énergie et adaptation au changement climatique

Les approches énergétiques et l'adaptation au changement climatique sont des champs de recherche-développement importants pour les agences d'urbanisme. Une récente enquête a montré que la plupart des agences ont contribué aux plans climat énergie territoriale, soit sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'expertise, d'animation, quelquefois pour en assurer le pilotage technique global comme à Saint-Omer. Les agences ont également travaillé dans le cadre d'appel à projet de recherche-développement, lancés par l'ADEME, comme BIMBY. Une convention est en cours de finalisation entre l'ADEME et la FNAU pour renforcer ce type de partenariat.

PLAN CLIMAT À SAINT-OMER

JOËL DUQUENOY
PRÉSIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-OMER,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE SAINT-OMER

« Outil d'ingénierie partagée, l'agence d'urbanisme et de développement de la région de Saint-Omer est chargée de la mise en cohérence des politiques publiques. À ce titre, elle anime et coordonne la mise en œuvre des objectifs du plan climat du pays de Saint-Omer. Elle permet ainsi au territoire de se saisir pleinement des enjeux de son adaptation au changement climatique en apportant son regard sur l'ensemble des sujets qui fondent le développement de la ville. »

Pour la mise en œuvre du SCoT du pays de Saint-Omer approuvé en 2008, l'agence d'urbanisme et de développement s'est vue confier, dans le cadre de son programme partenarial d'activités, l'animation du plan climat et la mise en œuvre du contrat d'objectifs territorial signé par le pays de Saint-Omer.

Au sein de l'agence d'urbanisme, le chargé de mission plan climat bénéficie de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du plan climat, ce qui lui permet notamment d'assurer son articulation avec l'ensemble des documents stratégiques et contractuels du territoire (SCoT, PLU, PLH, programmation du pays, contrats territoriaux de développement durable avec le conseil général, FRAMEE avec la région...), de bénéficier des outils d'intelligence territoriale et d'évaluation développés depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre de l'observatoire climat Nord Pas-de-Calais, et enfin, de s'appuyer sur le pôle architecture-projets urbains durables pour la promotion d'un urbanisme innovant et durable dans les projets.

Cohérence écologique et nature en ville

Les agences d'urbanisme ont affuté leurs compétences sur l'ingénierie du maillage écologique et de la nature en ville. Des écologues ont été recrutés. Les agences ont très souvent réalisé les études de trames vertes et bleues sur leurs territoires, parfois avec des visées assez préopérationnelles. Elles assurent également, dans certains cas, une maîtrise d'œuvre des schémas régionaux de cohérence écologique, comme en Rhône-Alpes où la démarche est copilotée par la région et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'ingénierie est apportée par le réseau des trois agences de Rhône-Alpes : Grenoble, Lyon et Saint-Étienne.

TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT DE L'ARTOIS

L'agence d'urbanisme de Béthune s'est associée à la mission Bassin minier pour élaborer un document technique de déclinaison du schéma régional de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire du SCoT de l'Artois, en anticipant le Grenelle de l'environnement et en préfigurant le schéma régional de cohérence écologique. Ce document à caractère exemplaire et reproductible, a été élaboré selon une approche à la fois scientifique, technique et partenariale. Destiné aux maîtres d'ou-

vrage et aux maîtres d'œuvre, il les accompagne et apporte des solutions pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue à travers des propositions d'orientations et des principes de liaisons écologiques cartographiées à une échelle fine (1/5000) pour faciliter leur transcription dans les documents locaux d'urbanisme (PLU, PLUi, carte communale, ZAC).

Trame verte et bleue, SCoT de l'Artois, agence de Béthune



© AULAB

Le risque pris en compte dans une logique de projet

De nombreuses agences d'urbanisme travaillent sur des territoires fortement impactés par les risques, notamment d'inondation (agences du Val-de-Loire, du Sud-Est de la France, de Picardie Nord Pas-de-Calais). Elles s'attachent à aborder le risque de manière transversale et dans une logique de

projet et de pédagogie, comme à Orléans. Elles ont récemment créé un groupe de travail qui vise à capitaliser les expériences et à formuler des propositions. Un partenariat a également été engagé avec l'association des communautés urbaines de France (ACUF) sur cette question.



© AURG

LE RÉSEAU URBA3 DES AGENCES D'URBANISME RHÔNE-ALPES, BRAS ARMÉ DE L'ÉTAT ET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES POUR L'ÉLABORATION DU SCHEMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

JEAN-PAUL BRET
PRÉSIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME
DE LA RÉGION GRENOBLOISE, PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS VOIRONNAIS

« Quand je pense "agence d'urbanisme", je pense aussitôt "contact privilégié avec les territoires" : c'est un atout-clé pour un maître d'ouvrage comme l'État ou la région, que peu d'autres peuvent mettre à son service. Structurées en réseau régional, les agences apportent un gage supplémentaire d'efficacité : au-delà des connaissances capitalisées sur le terrain, elles offrent une capacité unique de production d'idées et de méthodes, très utile au SRCE... »

Reconnaissant son faisceau d'expériences en matière de trame verte et bleue ou de corridors écologiques, ainsi que ses compétences pluri-

disciplinaires en matière de planification, d'urbanisme, d'écologie, d'animation territoriale et de cartographie, l'État et la région Rhône-Alpes ont mandaté, en octobre 2011, le réseau Urba3 des agences d'urbanisme Rhône-Alpes pour élaborer le SRCE.

Pilotée par l'agence d'urbanisme de la région grenobloise, l'équipe-projet a su se mobiliser sans délai autour de l'ambition de construire ce document opposable novateur, répondant aux exigences du Grenelle. L'équipe a fait valoir sa capacité d'innovation en créant une méthodologie originale, à partir de l'identification des priorités du territoire régional et en suscitant l'implication des acteurs locaux à l'échelle de huit départements. Le réseau Urba3 fait, avec le SRCE, la démonstration de la pertinence d'un outil d'ingénierie publique au service des grands maîtres d'ouvrage, région et État. Ces derniers gagnent, au moment de la mise en œuvre de démarches innovantes et complexes, à profiter de l'ancrage des agences dans les territoires.

DUNKERQUE, ABORDER LE RISQUE D'INONDATION À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE

LOUARDI BOUGHEDADA
VICE-PRÉSIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME
DE DUNKERQUE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU DELTA DE L'AA

« La gestion des eaux du plat pays par le réseau transfrontalier des waterings du delta de l'Aa comme les risques de submersion marine constituent un enjeu local autant que binational. L'agence d'urbanisme anime le groupe de travail transfrontalier, prépare un programme d'aménagement et de prévention des inondations et représente aussi la FNAU au comité national pour la prévention du risque inondation, ainsi qu'à la commission mixte correspondante. »

La zone transfrontalière entre Dunkerque et Furnes, territoire situé sous le niveau moyen de la mer, connaît des difficultés de gestion des eaux. Cette problématique est au cœur des préoccupations de l'agence d'urbanisme de Dunkerque (AGUR), partenaire technique des travaux de l'État : modélisation des risques d'inondation et du fonctionnement des waterings, élaboration des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI). L'AGUR est à l'initiative et participe à l'élaboration d'un programme d'action de prévention des risques d'inondation (PAPI). Forte de son expertise et en tant qu'ingénierie transfrontalière, elle coanime le groupe de travail eau du groupement européen de coopération transfrontalière (GECT). À long terme, il s'agira de trouver des solutions de gestion des eaux pérennes en constituant des partenariats allant du niveau européen au niveau local.



© AGUR

De nouveaux acteurs et de nouvelles problématiques urbaines à défricher

Les agences d'urbanisme ont toujours eu vocation à défricher des problématiques urbaines et territoriales émergentes. Beaucoup d'entre elles ont investi les champs d'implication nouveaux que sont le développement universitaire, l'offre de soins, le numérique ou encore les démarches culturelles urbaines.

Les agences se sont investies sur les plans campus, les schémas de développement universitaires, les projets urbains liés aux sites universitaires et l'observation de la vie étudiante et du logement étudiant, notamment depuis que la loi d'Autonomie des universités a fait de celles-ci des acteurs clés de l'aménagement urbain. Une démarche de capitalisation au niveau national est engagée avec la conférence des présidents d'université (CPU) et les associations de collectivités.

De même, les agences travaillent désormais localement avec les collectivités et les agences régionales de santé (ARS) aux projets régionaux de santé, contrats locaux de santé et ateliers santé ville, à l'observation des besoins et de l'offre de soins et de ses enjeux d'aménagement du territoire, mais aus-

si, plus généralement, à la prise en compte de la santé de manière transversale dans les politiques urbaines. L'IAU abrite ainsi l'observatoire régional de santé d'Île-de-France.

Le numérique est aussi un champ d'investigation que les agences s'efforcent d'aborder de manière globale, à la fois dans la dimension infrastructures numériques, services urbains mais aussi pédagogie, volets indissociables d'une politique numérique globale.

Les approches culturelles sont de plus en plus intimement liées aux stratégies urbaines et d'attractivité. Les agences abordent cet enjeu multiforme sous différents angles : partenariat avec des artistes dans la conception urbaine (agence de Tours), implication dans les démarches événementielles comme Marseille Provence 2013 (agences de Marseille et d'Aix-en-Provence), implication dans les démarches de patrimoine mondial de l'Unesco comme Vauban (agence de Besançon), bassin minier (agence de Béthune), paysages de Champagne (agence de Reims) ou dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine industriel.

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ AU SEIN DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE

L'observatoire régional de santé d'Île-de-France (ORS) est un organisme d'études dont la mission est l'aide à la décision dans le domaine sanitaire et social. Créé en 1974 et financé à parts égales par l'État et par la région Île-de-France, l'ORS est un département autonome de l'IAU Île-de-France qui a pour mission de fournir des informations utiles à l'élaboration de la politique régionale de santé, en prenant en compte la situation complexe de la région capitale.

Il est piloté par un directoire de dix membres, comprenant en nombre égal des représentants de l'État et de la région, présidé par le président du conseil régional et par le directeur de l'agence régionale de santé. Il est à la disposition du représentant de l'État dans la région, de l'agence régionale de santé et du conseil régional qui arrêtent d'un commun accord son programme d'études. Il répond aussi aux décideurs départementaux et locaux, ainsi qu'aux intervenants du domaine de la santé, demandeurs d'études ou de travaux spécifiques.



Site universitaire de Toulon

© AUDAT

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ET SCHÉMA IMMOBILIER UNIVERSITAIRES À TOULON

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche est pour l'agence d'urbanisme un champ de travail important qui trouve toute sa place dans le cadre de la démarche projet métropolitain de l'aire toulonnaise animée par l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (AU[dat]), pour le compte des collectivités et institutions, avec le soutien du secrétariat général aux affaires régionales (SGAR).

Le maintien et la diversification des fonctions d'enseignement et de recherche constituent un enjeu fort pour l'aire toulonnaise qui compte seulement 14 000 étudiants : il s'agit à la fois de satisfaire les besoins des bacheliers varois et de

conforter la compétitivité de filières économiques locales en renforçant la coopération entre entreprises et acteurs de l'enseignement et de la recherche. Après de nombreux travaux de diagnostic, l'agence est investie en 2012 de deux missions phares : l'accompagnement de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée dans la formalisation de son schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'appui à l'université de Sud Toulon Var dans l'élaboration de son schéma directeur immobilier et d'aménagement, l'AU[dat] ayant en charge la réalisation du volet aménagement.

Marseille Provence, capitale européenne de la culture



© SYLVAIN DUFFARD / MARSEILLE-PROVENCE 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE INTÉGRÉE À SAINT-OMER

Depuis dix ans, l'agence d'urbanisme et de développement de la région de Saint-Omer propose, anime et coordonne l'ensemble de la stratégie numérique territoriale pour le compte des collectivités du pays de Saint-Omer (82 communes, 5 intercommunalités et 120 000 habitants).

Cette stratégie territoriale s'organise selon trois thématiques majeures : les infrastructures (le socle), les services (le contenu), les usages (l'appropriation). La valeur ajoutée de l'agence d'urbanisme s'exprime en particulier dans l'intermédiation entre les acteurs locaux, l'intégration de volets numériques dans les documents d'urbanisme en déclinaison locale du schéma directeur régional très haut débit, l'ingénierie technique pour la mise en œuvre des projets numériques des collectivités et enfin l'approche prospective des opportunités de la ville numérique dans le cadre d'un programme de recherche européen.



© ISTOCKPHOTO.COM

MARSEILLE PROVENCE, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2013

Dès le départ de cette grande aventure, Claude Valette, président de l'agence d'urbanisme, a souhaité qu'elle soit complètement mobilisée pour « manifester la pertinence d'une plus grande implication de ceux qui réfléchissent sur la fabrique de la ville dans la question culturelle ». L'investissement de l'agence dans ce dossier stratégique a donc débuté dès le dossier de candidature, pour lequel l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam) a apporté de nombreux éléments d'argumentaires et animé plusieurs réunions préparatoires, comme sur le thème de la mobilisation du tissu écono-

mique. La candidature de Marseille retenue, ce rôle s'est intensifié dans le cadre de la préparation effective et il a pris la forme de propositions de parcours urbains, d'un atlas sur les lieux d'accueil de manifestations et de propositions concrètes sur la permanence de la stratégie culturelle au-delà de 2013. La valorisation de cette année 2013 prendra la forme d'une grande exposition organisée par l'agence sur cinquante ans d'histoire urbaine à Marseille et dans la métropole. L'agence d'Aix-en-Provence est également fortement mobilisée pour accompagner ce grand événement culturel métropolitain.

BESANÇON, REIMS, BÉTHUNE... LES AGENCES COMME LIEUX DE FÉDÉRATION DES ACTEURS AUTOUR DU PATRIMOINE

L'agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon, (AudaB) a su mobiliser durant près de six ans son équipe pluridisciplinaire afin d'aboutir, en 2008, à l'inscription des sites des fortifications de Vauban, comme « bien sériel » sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Son expertise technique, méthodologique et stratégique lui a permis de fédérer les acteurs du territoire autour de la démarche, de mettre en réseau les différents sites, d'élaborer le dossier de candidature et de participer activement à l'élaboration des plans de gestion. Désormais, l'AudaB s'attache à protéger et valoriser, de manière durable et dynamique, les sites inscrits en les intégrant, par exemple, dans les projets urbains dans lesquels elle est impliquée. L'agence d'urbanisme de Béthune s'est fortement impliquée dans la candidature du bassin minier présentée en 2012 par l'État.

L'agence d'urbanisme, de développement et de prospective de la région de Reims s'inscrit aus-

si dans cette dynamique en apportant son ingénierie auprès des porteurs du dossier de candidature du paysage du Champagne à l'Unesco.

Fortifications Vauban à Besançon, patrimoine mondial de l'Humanité, Unesco

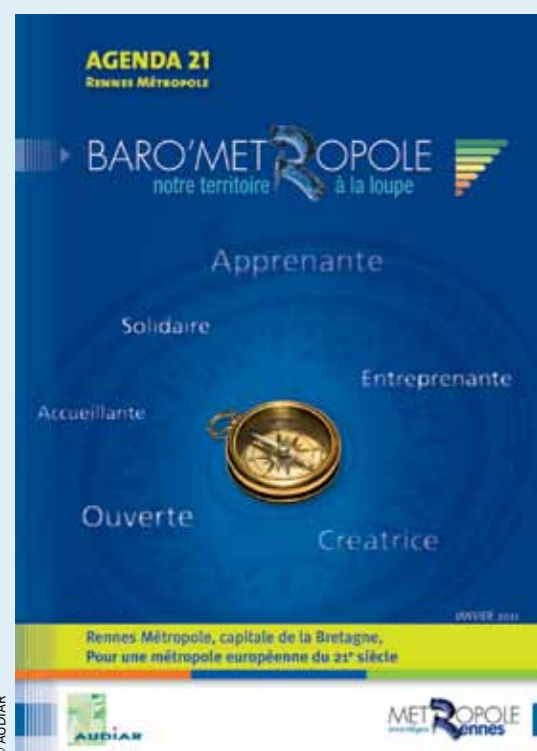


© AUDAB

Une observation territoriale transversale pour suivre et évaluer les politiques de développement durable

Les agences d'urbanisme consacrent en moyenne 30 % de leur activité à l'observation territoriale. Outre des observatoires partenariaux thématiques, elles gèrent de plus en plus des dispositifs d'observation transversaux, pluridisciplinaires et le suivi-évaluation des politiques territoriales conduites sur le territoire. Elles sont donc particulièrement bien placées pour mettre en œuvre le suivi des politiques d'agglomération et des Agendas 21, mais aussi, dorénavant, pour contribuer aux bilans développement durable annuels des collectivités. De plus en plus, ces stratégies d'observation s'inscrivent dans une logique comparative pour pouvoir situer l'évolution d'un territoire par rapport aux dynamiques des autres agglomérations, comme le Baro'Métropole développé à l'agence de Rennes. Cette expérience a permis à l'agence de participer aux réflexions sur la mise en place de référentiels au niveau national (référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux et Agendas 21 locaux, pilotés par le commissariat général au développement durable) et eu-

ropéen (cadre de référence ville durable européenne (RFSC) piloté par la France et soutenu par l'Union européenne) pour lequel Rennes a été ville-test. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, les agences développent les pratiques de mutualisation et mise en réseau en géomatique. Ainsi les agences de l'espace Rhin-Rhône ont-elles initié la création d'une infrastructure géographique associant les acteurs de l'État, de la région, des départements et des agglomérations. Le réseau des agences dispose d'un potentiel de mise en réseau de ses observatoires locaux, notamment dans la mise en œuvre des référentiels nationaux ou européens, comme le référentiel d'indicateurs métropolitains, le référentiel écoquartier ou le RFSC à l'élaboration duquel la FNAU a été étroitement associée au niveau européen et au niveau national. Le réseau des agences par leur partenariat local et leurs missions pourra être un vecteur de diffusion de cet outil, mais aussi de capitalisation à échelle nationale.



Baro'Métropole, agence de Rennes

LE BARO'MÉTROPOLE, OUTIL DE PILOTAGE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION AGENDA 21 À RENNES

BERNARD POIRIER
VICE-PRÉSIDENT DE RENNES MÉTROPOLIS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA PROSPECTIVE

« Le Baro'Métropole a été mis en place pour doter les élus de Rennes métropole d'un outil simple et clair de suivi et de pilotage stratégique du projet communautaire. Différent d'un travail d'évaluation classique, le document produit vise avant tout la facilité de lecture et l'identification des domaines qui marchent ou qui marchent moins bien. Il est aussi un outil de communication du territoire. Il a été construit de façon collective sur la base d'indicateurs suffisamment variés pour mesurer l'évolution du territoire et l'impact des politiques menées, des indicateurs multicritères dont certains propres au territoire. Il faut noter que nous y avons réfléchi au moment où la commission Stiglitz a proposé d'utiliser des indicateurs complémentaires au PIB pour

mesurer le progrès social, le bien-être des individus comme le développement durable des territoires. Et nous nous sommes modestement inspirés de cette démarche pour le construire. L'idée de départ était d'avoir périodiquement une information transversale sur chacun des domaines clés du projet communautaire, une information qui mette en regard l'évolution de la situation locale, celle des agglomérations françaises comparables, et qui soit visuellement et directement interprétable, sans obliger le lecteur (élus, grand public ou tout du moins public non spécialiste) à produire lui-même son analyse de la situation. Avec l'expérience, on voit que cet outil doit s'inscrire dans la durée pour que les politiques menées puissent produire des effets mesurables. Le Baro'Métropole de Rennes métropole a effectivement donné le plein effet de son utilité après deux années de suivi... »

Les agences d'urbanisme, lieux de prospective et « fabriques » de stratégies urbaines

Par leur dimension multi-acteurs et multi-échelles, les agences d'urbanisme sont des cadres propices pour héberger les nouvelles pratiques de conception de la ville, basées sur la coproduction des acteurs. Les agences de Toulouse ou de Bordeaux hébergent ainsi la « fabrique urbaine » qui associe société civile, praticiens et chercheurs. La prospective territoriale fait partie des fondamentaux des agences. Face à la complexité et à

l'incertitude, elle connaît aujourd'hui un regain et un renouvellement des méthodes. Les agences ont développé des approches innovantes pour mobiliser les acteurs du territoire, comme à Nantes et Saint-Nazaire ou Strasbourg. Aux côtés de la DATAR, le réseau des agences va s'attacher à mettre en dialogue la démarche prospective nationale territoire 2040 et les démarches de prospective locales.

ESPACE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE : DÉMARCHES PROSPECTIVES

Les agences de Nantes et Saint-Nazaire travaillent en réseau pour les collectivités de l'espace métropolitain qui ont toujours cultivé les approches prospectives innovantes dans le cadre d'une large gouvernance rythmée par les conférences métropolitaines qui rassemblent régulièrement l'ensemble des acteurs du territoire. La dernière en date posait les enjeux de l'espace atlantique dans les évolutions de l'économie mondiale : autant de défis pour les nouveaux pôles métropolitains. Depuis fin 2011, l'agglomération nazairienne mène également une réflexion prospective sous la forme d'un vaste chantier participatif Destination 2030 pour imaginer le futur du territoire. Ouverte à tous, cette démarche pilotée par l'agence de Saint-Nazaire, sollicite les acteurs locaux et la population pour recueillir des contributions qui permettront de coconstruire les visions d'avenir d'un territoire partagé. Elle conjugue rencontres de terrain et espace contributif ludique sur un site internet.



Destinations 2030, démarche prospective pilotée par l'agence de Saint-Nazaire



Ma ville demain 2011 : foisonnement de créations, rencontres, débats... agence de Nantes

NANTES : COHÉRENCE TERRITORIALE ET PROJETS DE TERRITOIRE

L'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) est un interlocuteur central des réflexions et actions prospectives. Elle coordonne ainsi la démarche participative Ma ville demain de Nantes métropole, en vue d'élaborer le nouveau projet de territoire. Elle assiste, avec l'agence nazairienne, le SCoT Nantes Saint-Nazaire pour l'articulation des démarches prospectives lancées sur le territoire (grand port maritime, Erdre et Gesvres,

Carene, région...) ou les communes et intercommunalités dans leurs réflexions prospectives. L'AURAN joue par ailleurs un rôle d'animation, avec les services de l'État et du SCoT Nantes Saint-Nazaire, sur les enjeux et orientations d'aménagement du projet aéroportuaire, participe au comité de pilotage gisements de prospérité Nantes-Rennes mené par les services de l'État, et aux réflexions 2040 de la région Pays de la Loire.

LA FABRIQUE TOULOUSAINE, COMPRENDRE ET PENSER LA VILLE ENSEMBLE

Initiée en 2009 par la ville de Toulouse avant d'être élargie en 2010 à la communauté urbaine du Grand Toulouse, la Fabrique toulousaine se définit comme une démarche de concertation et de coopération du projet urbain. Le dispositif a interpellé dans un premier temps un large public d'acteurs, de professionnels locaux et de plusieurs grands experts. L'agence d'urbanisme (AUAT), fortement engagée aux côtés des services du Grand Toulouse, a contribué à la conception et à la mise en

œuvre du dispositif, notamment à la mobilisation des acteurs de la ville autour d'ateliers de travail. Parallèlement, un atelier virtuel en ligne, a été développé par l'AUT, qui rassemble à ce jour près de 700 acteurs professionnels. Dans un deuxième temps, les habitants ont été écoutés pour leur capacité à rendre compte de la ville qu'ils pratiquent au quotidien. Véritable maîtrise d'usage, leur témoignage est venu nourrir un projet dont l'ambition est le mieux-vivre de chacun.

Les agences d'urbanisme, ingénierie métropolitaine et transfrontalière

Les agences d'urbanisme et les réseaux d'agences sont des lieux privilégiés pour la maïeutique des grands territoires, grâce à leur caractère prospectif, partenarial et multi-échelles permettant de changer de focale depuis les grandes fonctions structurantes jusqu'aux « sites d'acupuncture métropolitaine ». Ils contribuent donc fortement à l'émergence des pôles métropolitains en cours sur le territoire et à l'ingénierie de leurs projets. La FNAU contribue au réseau national des pôles métropolitains initié par les associations de collectivités et l'État, et qui vise à favoriser l'échange d'expériences et la capitalisation autour de ce nouvel outil de coopération.

Ainsi les agences de Nancy et de Metz ont porté depuis une dizaine d'années l'ingénierie des démarches du sillon lorrain qui ont été le creuset du pôle métropolitain créé à l'automne 2012. Les agences de Reims et de Châlons-en-Champagne assurent l'animation de la démarche G10 qui rassemble dix agglomérations. L'IAU Île-de-France, l'APUR et les agences d'urbanisme franciliennes d'Essonne-Seine-Orge et Seine-Aval contribuent aux débats et projets de Paris métropole, de l'atelier international du Grand Paris, tissant les articulations avec le SDRIF. Avec les agences des régions voisines, elles construisent des réflexions liées au grand bassin parisien et à l'axe Seine. Le réseau des agences franciliennes et nor-

mandes a ainsi formalisé les enjeux à mettre en débat pour l'axe Paris-Seine-Normandie, avec la perspective de création d'une opération d'intérêt national.

Une quinzaine d'agences françaises sont impliquées dans les démarches transfrontalières. Elles travaillent avec les collectivités des pays limitrophes et les groupements européens de coopération territoriale (GECT) à constituer une connaissance partagée (comme l'atlas transfrontalier de l'agence de Lille) et à construire des coopérations de projet et les prémices d'une ingénierie transfrontalière à conforter. L'agence Atlantique Pyrénées travaille ainsi sur les déplacements transfrontaliers avec les collectivités du Pays basque espagnol. Le réseau des agences est également présent dans les réseaux européens sur l'urbain comme Urbact, Metrex ou celui des villes-ports.

Les agences sont très présentes à l'international, par le biais des coopérations décentralisées ou de contrats internationaux. La FNAU et son club international ont apporté des contributions aux différents forums urbains mondiaux et ils participent au partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) qui vise à constituer une plateforme d'échanges pour valoriser l'expertise française et contribuer aux débats internationaux sur les stratégies urbaines.



Les agences d'urbanisme au service de la coopération décentralisée, FNAU, AFD, MEEDDM, CUF, éditions du Certu, 2010

Les agences d'urbanisme présentes dans 24 des 27 pôles ou projets de pôles métropolitains

LES PROJETS DE POLES METROPOLITAINS

Séminaire de travail des pôles métropolitains du 04 avril 2012

ETAT D'AVANCEMENT DES POLES

en l'état actuel des interventions faites ou prévues

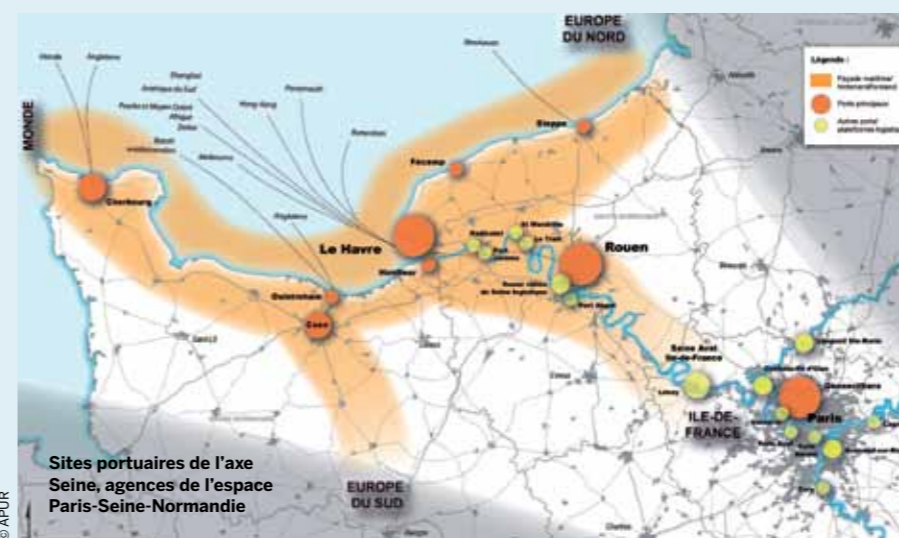
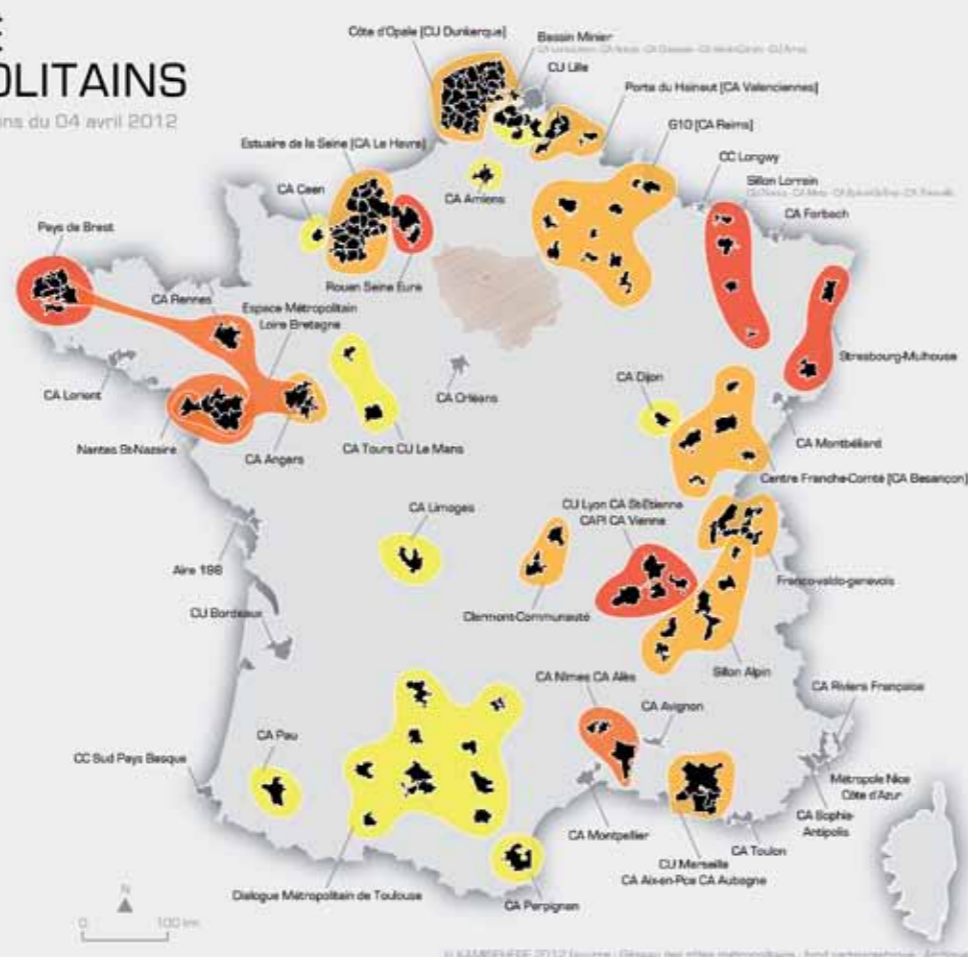
- Pôles créés
- Statuts déposés
- Structuration en cours
- Réflexion en cours

STATUT DES EPCI

- Inclus dans un projet
- Sans projet connu

PERIMETRE

- Périmètre non concerné par l'article 20 de la RCT



LES AGENCES DE L'ESPACE PARIS-SEINE-NORMANDIE EN RÉSEAU POUR L'AXE SEINE Paris, IAU Île-de-France, Seine Aval, Rouen-Seine-Eure, Le Havre et Caen

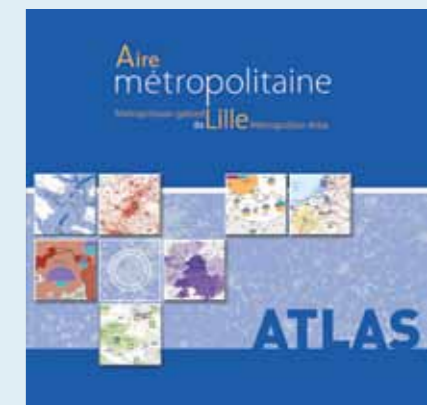
Suite au projet Seine métropole lors de la consultation du Grand Paris(s), et à la prise de conscience des territoires de l'ambition nationale que portait ce projet sur des sujets aussi importants que le renouveau industriel, la cohérence de l'aménagement de l'axe Seine dans une optique de développement durable et la compétitivité portuaire de la France, les agences d'urbanisme de l'espace Paris-Seine-Normandie décident d'engager un travail partenarial visant à éclairer les politiques sur les enjeux, effectuer des expertises et mener des réflexions prospectives à l'échelle de la vallée

de la Seine et du littoral normand. Depuis 2009, le partenariat des agences a accompagné les collectivités territoriales pour le contenu des colloques axe Seine et la réalisation d'un document de synthèse. Elles ont engagé la réalisation de plusieurs études (Seine Gateway®, CRITT-APSOLU, Panorama économique de la vallée de la Seine, INSEE, Compétitivité des villes portuaires, le cas de l'axe Seine, OCDE), présenté les enjeux d'aménagement du territoire lors du débat public, et réalisé une contribution pour le commissariat général au développement de la vallée de la Seine.

LILLE : UN ATLAS TRANSFRONTALIER POUR L'AIRE MÉTROPOLITAINE

L'atlas de l'aire métropolitaine de Lille (AML), qui regroupe dix-huit structures de coopération intercommunale, françaises et belges, est le résultat d'une collaboration entre l'agence de Lille, la direction régionale de l'INSEE et la mission bassin minier Nord Pas-de-Calais, pour le compte de l'association AML. L'atlas est le premier outil de connaissance de l'aire métropolitaine. Son échelle fait son originalité. Les données recueillies et la cartographie proposée permettent d'étudier d'un même regard l'ensemble de ce territoire. La mise en évidence, grâce à ces données, des caractères communs, des disparités et des complémentarités du territoire révèle certains grands enjeux de la coopération métropolitaine.

Atlas transfrontalier de l'aire métropolitaine de Lille, agence de Lille



Sillon lorrain, espace transfrontalier, agences de Metz et Nancy

LE SILLON LORRAIN : UN RÉSEAU D'AGENCES POUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Conscientes de l'existence d'une réalité géographique et soucieuses de mettre en cohérence leurs initiatives, les agglomérations de Metz, Nancy, Thionville et Épinal se sont engagées dans une démarche de promotion commune dans le cadre du pôle métropolitain du sillon lorrain. La création de ce pôle métropolitain s'appuie sur les travaux des agences d'urbanisme de Metz et de Nancy, qui assurent l'ingénierie du pôle métropolitain. Cette dynamique métropolitaine transcende les frontières géographiques, les continuités territoriales et les périmètres administratifs. Avec 1200249 habitants, 310000 actifs et 22000 emplois métropolitains supérieurs, les quatre territoires représentent un véritable espace métropolisé de plus de 150 kilomètres correspondant à la moitié des forces vives de la Lorraine.



Les agences d'urbanisme, l'enjeu d'une ingénierie en réseau à échelle locale, nationale et internationale

Partenariats élargis et réseaux d'agences

Le périmètre d'action des agences d'urbanisme s'élargit. Les agences sont de plus en plus sollicitées par des agglomérations moyennes et périurbaines, qui ont aujourd'hui des besoins croissants d'ingénierie. Les agences s'organisent en réseaux locaux avec les autres outils techniques publics, pour offrir une ingénierie maillée qui réponde aux besoins des territoires.

Les agences récemment créées sont souvent polycentriques (comme celle créée en 2011 qui réunit les agglomérations du Creusot-Montceau-les-Mines et de Chalon-sur-Saône), et dans le même temps, les agences se structurent en réseaux et systèmes régionaux ou interrégionaux pour répondre aux enjeux métropolitains, régionaux, trans-frontaliers, européens, qui appellent à construire de nouvelles formes d'ingénierie.

La décennie 2001-2011 a connu une forte dynamique de création d'agences d'urbanisme. La stratégie de la FNAU pour la période actuelle s'oriente vers le soutien à la création de quelques agences nouvelles dans les systèmes urbains et territoriaux qui en sont dépourvus, à l'élargissement du périmètre des agences existantes et à leur mise en réseau pour favoriser un meilleur maillage du territoire national.

Construire une ingénierie en réseau

La FNAU rassemble les cinquante-trois agences françaises. Elle permet de partager les méthodes grâce aux « clubs » qui réunissent les 1600 professionnels du réseau et ainsi de capitaliser et démultiplier les expériences. Elle mobilise également l'expertise des agences pour réaliser et publier des analyses nationales mettant en perspective les dynamiques territoriales et les expériences locales, mais aussi pour faire entendre une « voix spécifique » sur les politiques urbaines.

La FNAU assure un rôle de lien avec les ministères en charge du développement territorial et la DATAR, ainsi qu'avec les diverses associations de collectivités. Au printemps 2012, elle s'est installée dans de nouveaux locaux avec une partie d'entre elles, 22 rue Joubert, à proximité de la gare Saint-Lazare, afin de stimuler les coopérations. Le renforcement du partenariat de la FNAU avec l'État et les associations de collectivités a ainsi vocation à construire une ingénierie en réseau, pour la mise en œuvre mais aussi l'inspiration des nouvelles politiques urbaines et territoriales.

Bibliographie publications de la FNAU

Études et rapports

- *Plans locaux d'urbanisme intercommunaux*, FNAU, ADCF, éditions du Certu, 2012
- *L'aménagement commercial dans les SCoT*, FNAU, MEDDTL, éditions du Certu, 2011
- *L'emploi local face à la crise, 2008 à 2009*, FNAU, 2011
- *Innovations ville-port*, FNAU, 2011
- *Les agences d'urbanisme au service de la coopération décentralisée*, FNAU, AFD, MEEDDM, Cités Unies France, 2010
- *Observatoires portuaires*, FNAU, 2009
- *Urbanisme et environnement : 20 cas pratiques*, FNAU, DGUHC, 2008
- *Observation locale et politique de la ville*, DIV, FNAU, 2008
- *KaléidoSCoT : expériences d'agences d'urbanisme*, FNAU, éditions du Certu, 2008
- *De l'urbanisme commercial au commerce dans l'urbanisme*, FNAU, 2007
- *Immobilier de bureau et métropolisation*, FNAU, 2007
- *Seniors : quelle intégration dans les documents de planification et d'urbanisme ?* FNAU, Fondation de France, 2007
- *Des aires urbaines... aux systèmes métropolitains, une première approche*, FNAU, 2006
- *Habitat et formes urbaines*, FNAU, éditions Innovapresse, 2006
- *Les prémices de l'interSCoT*, DGUHC, FNAU, 2005
- *Les enjeux du foncier pour le logement social*, FNAU, USH, 2005
- *Une année d'évolution du code de l'urbanisme*, FNAU, 2004
- *L'offre métropolitaine française vue par les emplois métropolitains supérieurs*, DATAR, FNAU, 2004
- *Vieillir dans son quartier, dans son village*, FNAU, 2004
- *Quel avenir dans les villes pour les plus de 60 ans ?* FNAU, 2003 à 2004
- *Du POS au PLU, le projet au cœur de la démarche de planification*, FNAU, 2002
- *Les systèmes d'observation des quartiers dans les agglomérations françaises*, FNAU, 2001
- *Réussir le renouvellement urbain*, FNAU, CDC, 2001
- *Le schéma de cohérence territoriale*, FNAU, DGUHC, éditions du Certu, 2001
- *Atlas des aires urbaines*, FNAU, DATAR, 2001

Publications régulières

- 23 numéros des *Dossiers de la FNAU*
- *Rapports annuels du club Projet urbain et paysage*, FNAU

Revue spécialisée

- *Actes des rencontres de la FNAU*, hors série annuel de la revue *Urbanisme*
- 16 numéros de *Traits d'Agences*, supplément de la revue *Traits Urbains*



FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

22, rue Joubert – 75009 Paris – France
01 45 49 32 50
fnau@fnau.org – www.fnau.org